



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2023 – Numéro 33 du 28 mai 2023

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Service des Sécurités

Arrêté préfectoral n° 52-2023-05-00235 du 28 mai 2023 modifiant l'arrêté du 26 mai 2023 réglementant le passage de la course cycliste « 64° édition du Paris-Troyes en Champagne » le lundi 29 mai 2023 sur le département de la Haute-Marne



SERVICE DES SÉCURITÉS
BUREAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°52-2023-05-00235 DU 28 MAI 2023

modifiant l'arrêté du 26 mai 2023 réglementant le passage de la course cycliste «64° édition du Paris-Troyes en Champagne» le lundi 29 mai 2023 sur le département de la Haute-Marne

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants, L. 2215-1, L. 3221-4 et L. 3221-5 ;

VU le Code de la route, notamment ses articles R. 411-5, R. 411-10, R. 411-18, R. 411-29, R. 411-30, R. 411-31, R. 411-32, R. 417-4, R.417-9, R. 417-10 et R. 418-5 ;

VU le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-1 et R. 116-2 ;

VU le Code du sport, notamment ses articles L. 331-5 à L. 331-7, L. 331-9, R. 331-6 à R. 331-17-2, D. 331-5, A. 331-4, A. 331-24, A. 331-25 et A. 331-37 à A. 331-42 ;

VU le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

VU le décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;

VU le décret n° 2020-756 du 19 juin 2020 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;

VU le décret du 15 février 2022 portant nomination de Madame Anne CORNET en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

VU le décret du 6 mai 2021 portant nomination de Madame Emmanuelle JUAN-KEUNEBROEK, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Langres ;

VU l'arrêté préfectoral n°52-2023-03-00048 du 9 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle JUAN-KEUNEBROEK, directrice des services du cabinet par intérim ;

VU l'arrêté n°52-2023-05-00229 du 26 mai 2023 réglementant le passage de la course cycliste « 64° édition du Paris-Troyes en Champagne » ;

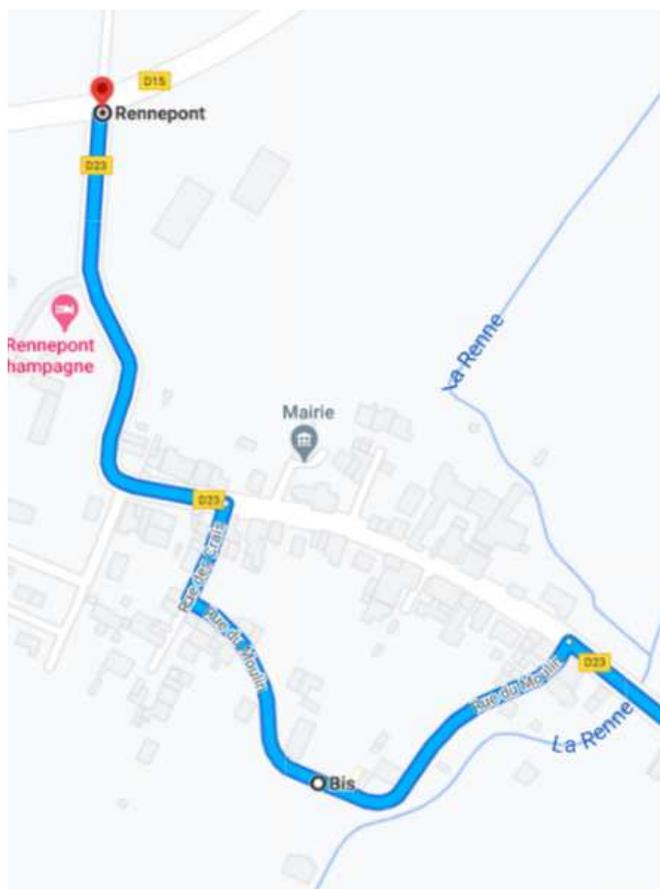
VU les avis du 28 mai 2023 du maire de la commune de Rennepont et du Commandant du groupement de gendarmerie départementale ;

SUR proposition de la directrice de cabinet par intérim,

ARRÊTE :

Article 1 : dans le tableau mentionné à l'article 1 de l'arrêté n°52-2023-05-00229 du 26 mai 2023, l'itinéraire lors de la traversée de la commune de Rennepont est modifié comme suit :

ITINERAIRE			44KM/H	42KM/H
RENNEPONT	←	Rue du Moulin	14H14	14H17
RENNEPONT	→	Rue des Crais		
RENNEPONT	←	RD 23		



Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 3 : La Directrice des services du cabinet par intérim, le Secrétaire général de la Préfecture, le Commandant du groupement de gendarmerie départementale, sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au président du conseil départemental, aux maires des communes concernées ainsi qu'au pétitionnaire. Le présent arrêté ne concerne que l'utilisation des routes situées dans le département de la Haute-Marne.

Pour la Préfète et par délégation,
la Directrice des services du cabinet
par intérim,

Emmanuelle JUAN-KEUNEBROEK